

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 10 AOUT A 19H00

Date de la convocation : 06/08/2018

Présents :

Mesdames Brigitte COULET, Nancy CAVALIER, Marie-France LETERTRE, Marie LE BONNIEC
Messieurs Jean-Jacques ESTEBAN, Julien NOGARET, Jean-Maurice MARTIN, Erick JUDE, Patrice HEQUET, Eric GASIGLIA, Gabriel COULET

Absent(s) :

Pouvoir(s) :

M. Pierre VALBRUN à M. Jean-Jacques ESTEBAN, M. Jean-Christophe BEDES à Mme Nancy CAVALIER, Mme Chrystèle FORGES à M. Erick JUDE

Secrétaire de séance : Nancy CAVALIER

Le Compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Délibération portant sur la décision du Conseil Municipal quant au maintien ou non d'un adjoint dans ses fonctions,
- Délibération portant sur la détermination du nombre d'adjoints au Maire,
- Information :
 - o Lettre ouverte au Conseil Municipal du collectif vérarguois « Non à la fusion sans consultation »

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1 - Décision du Conseil Municipal quant au maintien ou non d'un adjoint dans ses fonctions

LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE (12 voix CONTRE, 1 POUR (Marie-France LETERTRE), 1 ABSTENTION (Julien NOGARET))

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas maintenir M. Julien NOGARET dans ses fonctions d'adjoint au maire.

2 – Détermination du nombre d'adjoints au maire

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE la suppression d'un poste d'adjoint,
FIXE à 3 le nombre de poste d'adjoint au maire.

3 – Information

LETRE OUVERTE AU CONSEIL MUNICIPAL DU COLLECTIF VERARGUOIS « NON A LA FUSION SANS CONSULTATION » (copie ci-après)

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre remise le 26 juillet dernier de la part du Collectif Vérarguois « Non à la fusion sans consultation ». Lettre signée par M. Georges DE LOS RIOS, porte-

parole, M. Roger SANGUINEDE, membre, M. Jean-Marie SANGUINEDE, membre et M. Louis ADELL, membre.

Par celle-ci, le Collectif Vêrarguais demande au Conseil Municipal l'organisation d'un référendum après présentation du projet « Commune Nouvelle ».

Le Collectif Vêrarguais demande au Conseil Municipal dans un délai de 1 mois et précise que sans réponse dans ce délai, celle-ci sera considérée comme négative.

Monsieur le Maire précise que Monsieur le Préfet a été saisi pour ce sujet.

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal a bien pris acte, lors de ce présent Conseil, de la lettre qui lui a été adressée.

Collectif vêrarguais « NON A LA FUSION SANS CONSULTATION »

✉ nonalafusionsansconsultation@gmail.com

Mairie de Vêrargues

Rue du château d'eau

A l'attention de Monsieur le Maire, de Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

A Vêrargues, le 25 juillet 2018

Objet : Lettre ouverte demandant au Conseil Municipal l'organisation d'un référendum après présentation du projet « commune nouvelle »

lettre remise en main propre en deux exemplaires contre décharge

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En janvier lors de vos vœux à la population, vous nous avez informés du lancement d'une étude visant à regrouper les communes de Saint-Christol, Saint-Sériès, Saturargues et Vêrargues en une commune nouvelle avant la fin de l'année 2018.

Sur les six premiers mois de l'année, force est de constater que nous n'avons reçu aucune information réelle et que deux des communes précitées avec lesquelles nous partageons le plus de moyens humains, techniques et financiers, se sont retirées de ce projet de fusion.

Nous estimons que les délais de concertation sont désormais trop courts pour mener à bien sur ce nouveau périmètre un projet de cette ampleur. Aussi, notre collectif a lancé une pétition lors de sa constitution le 26 juin dernier. Une copie de cette pétition mise à jour le 24 juillet 2018 est jointe en annexe de ce courrier. L'original sera envoyé fin août à la préfecture de l'Hérault et porté à l'attention de Monsieur le Préfet.

Comme vous pourrez le constater, 268 Vêrarguais ont déjà signé cette pétition. Ces 268 Vêrarguais demandent au Conseil Municipal de Vêrargues d'organiser un référendum avant qu'il ne délibère sur ce sujet et après présentation du projet. La commune comptant 504 personnes inscrites sur ses listes électorales en 2017, nous estimons que, après tout juste un mois d'existence, cette pétition a recueilli un nombre de signatures suffisamment significatif et que vous saurez prendre en compte cette demande.

En l'absence de réponse de votre part à M. De Los Rios, porte-parole de notre collectif, ou par courriel à l'adresse nonalafusionsansconsultation@gmail.com, d'ici un mois à compter de ce jour, nous considérerons votre réponse comme négative.

Dans l'espoir d'une réponse positive de votre part, veuillez agréer Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos salutations les plus respectueuses et déterminées.

Pour le collectif vérarguois « NON A LA FUSION SANS CONSULTATION » :

Georges De Los Rios, porte-parole



Roger Sanguinède, Maire de 1967 à 1989, membre



Jean-Marie Sanguinède, Maire de 1989 à 2001, membre



Louis Adell, Maire de 2001 à 2014, membre



Lettre remise en main propre le

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se clôture à 19h16.

Le secrétaire de séance,

